

Arrêté no 44 du Conseil général

Séance no 18 du 20 décembre 2004

Le Conseil général de la commune municipale de Les Bois

- vu le message no 17 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté :

1. Un crédit de Fr. 220'000.-, destiné à l'étude d'un projet de nouvelle halle de sport et de la restauration de la halle actuelle en salle de spectacle, est approuvé.
2. La dépense sera couverte par emprunt.
3. Cet arrêté est rendu public par affichage du 21 décembre (art. 9 RO).
4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 21 décembre 2004

Conseil général Les Bois

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Jobin

C. Gagnebin